

Les Plans Communaux de Développement de la Nature (P.C.D.N)

Les Plans Communaux de Développement de la Nature visent à maintenir, à développer ou à restaurer la biodiversité au niveau communal en impliquant tous les acteurs locaux et après avoir dégagé une vision commune de la nature et de son avenir au niveau local.



Historique PCDN

Dans la foulée de Rio et à l'occasion de l'Année Européenne de la Conservation de la Nature en 1995, la Région wallonne lançait vers les communes wallonnes un programme de sauvegarde de la biodiversité. L'**objectif** : préserver ou développer la diversité naturelle au niveau communal, en concertation étroite avec tous les acteurs locaux et en tenant compte du développement économique et social de la collectivité, au travers d'une nouvelle grille de lecture : le " réseau écologique ". Actuellement, les PCDN sont en place dans une cinquantaine de communes en Région wallonne et 14 nouveaux sont initiés en 2008.

Le réseau écologique

Ce réseau est constitué de **zones centrales** dans lesquelles la conservation de la nature est prioritaire sur les autres fonctions (exemple : les réserves), des **zones de développement** ou de restauration des valeurs naturelles, dans lesquelles la conservation des espèces et de leur biotope est compatible avec une exploitation économique, moyennant certaines précautions ou réaménagements (exemple : les forêts de production qui, lorsqu'elles sont exploitées en tenant compte de leur fonction d'accueil pour la flore et la faune, assurent la protection des espèces strictement forestières : plantes, oiseaux, insectes, organismes décomposeurs....) ainsi que des **zones de liaison (couloirs de liaison)** permettant les migrations et les échanges entre les populations de ces divers milieux (exemple : les relais ponctuels → vieux arbres, haies, rangées d'arbres et les vergers, talus herbeux, bords des champs, mares, fossés à eau douce et les couloirs de liaison → fonds de vallées encaissées, rivières, voies ferrées désaffectées.....).

Cette notion est un outil pour tenter d'instaurer une **prise en compte de la nature dans ET hors des réserves**, ce qui signifie sur l'ensemble du territoire. Cet ensemble se caractérise par son occupation et son utilisation pour les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisation, vie économique et industrielle, tourisme et loisirs, ...)

Le PCDN en action

Cette nouvelle prise en compte du patrimoine naturel doit donc passer par les ACTEURS locaux.

Chaque commune élabore et développe *son* propre plan, selon les caractéristiques des milieux et des acteurs présents sur son territoire. Chaque plan contient au moins deux piliers pour mettre en œuvre cette évolution locale :

- la **concrétisation** des projets avec les acteurs concernés (mares dans les écoles, vergers, haies, mesures agri-environnementales avec les agriculteurs, jardins naturels chez les particuliers, le maintien des réserves naturelles) : c'est le pilier conservation et développement du réseau écologique communal.
- la **sensibilisation** continue de l'ensemble de la population, parmi lesquels une grande partie d'acteurs qui ne sont pas encore partenaires du PCDN et qu'il reste à convaincre : c'est le pilier information, sensibilisation, éducation de la population en général et de certains publics cibles.

En matière de biodiversité, l'état actuel montre un bilan plutôt positif quant aux projets développés ayant trait à la nature. Ces projets sont très nombreux et très variables d'une commune à l'autre, de nombreux partenaires différents y participent. Ils touchent vraiment à l'ensemble des milieux qui constitue un territoire : arbres, haies, vergers, champs, forêts, jardins, parcs et espaces verts, mares, zones humides et rivières, carrières, zones industrielles, abords de complexe sportif, combles et clochers, bords de routes, ..., sans oublier les sites de grand intérêt biologique tels que les réserves naturelles, les zones humides d'intérêt biologique, les cavités souterraines d'intérêt scientifique (chauves-souris), etc.

En conclusion, Le PCDN est un nouvel **espace de dialogue et d'action**

- ✓ Espace de dialogue, le PCDN ouvert à tout chacun, permet de réunir des partenaires qui partagent leur savoir, vision, expertise, pour la construction du patrimoine « nature » de la commune ;
- ✓ L'espace d'action est le territoire communal où les partenaires devront œuvrer pour la construction du maillage écologique communal.